

Renouvellement de cdd dans l'administration

Par lecarpentier, le 09/01/2008 à 12:21

j'ai travaillé 3 ans au linistère de l'intérieur (CDD état) et 5 ans à la préferture de police (1 CDD de 3 ans et 2 CDD de 1 an, contrats ville de paris) Nor(malement, au bout de 6 ans de CDD, on doit passer en CDD. puis-je cumuler mes contrats Etat et Ville afin de bénéficier de ce droit ?